

Aux actionnaires  
de Credit Suisse Group AG

# Invitation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

**Vendredi 26 avril 2019 à 10h30**  
Ouverture des portes à 9h00  
Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45  
Zurich-Oerlikon

# Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2018, comptes annuels statutaires 2018, comptes annuels consolidés 2018 et rapport de rémunération 2018
  - 1.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2018
  - 1.2 Approbation du rapport de gestion 2018, des comptes annuels statutaires 2018 et des comptes annuels consolidés 2018
2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire
3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital
  - 3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan
  - 3.2 Décision sur la distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital
4. Réduction et prolongation du capital autorisé
5. Modifications des statuts
  - 5.1 Modification de l'art. 8, ch. 5 et suppression des art. 28g et 30 des statuts
  - 5.2 Modification de l'art. 10, al. 6 des statuts
6. Élections des membres du Conseil d'administration et du Compensation Committee
  - 6.1 Réélection du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi qu'élection de nouveaux membres
    - 6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration
    - 6.1.2 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.3 Réélection d'Andreas Gottschling en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.4 Réélection d'Alexander Gut en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.5 Réélection de Michael Klein en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.6 Réélection de Seraina Macia en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.7 Réélection de Kai S. Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.8 Réélection d'Ana Paula Pessoa en tant que membre du Conseil d'administration
    - 6.1.9 Réélection de Joaquin J. Ribeiro en tant que membre du Conseil d'administration

- 6.1.10 Réélection de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.11 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.12 Élection de Christian Gellerstad en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.1.13 Élection de Shan Li en tant que membre du Conseil d'administration
- 6.2 Réélection des membres du Compensation Committee ainsi qu'élection de nouveaux membres
  - 6.2.1 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee
  - 6.2.2 Réélection de Kai S. Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee
  - 6.2.3 Élection de Christian Gellerstad en tant que membre du Compensation Committee
  - 6.2.4 Élection de Michael Klein en tant que membre du Compensation Committee
- 7. Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire
  - 7.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration
  - 7.2 Approbation de la rémunération du Directoire
    - 7.2.1 Rémunération incitative variable à court terme (STI)
    - 7.2.2 Rémunération fixe
    - 7.2.3 Rémunération incitative variable à long terme (LTI)
- 8. Autres élections
  - 8.1 Élection de l'organe de révision
  - 8.2 Élection du réviseur spécial
  - 8.3 Élection du représentant indépendant

## **1. Rapport de gestion 2018, comptes annuels statutaires 2018, comptes annuels consolidés 2018 et rapport de rémunération 2018**

### **1.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2018**

Recommandation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration recommande d'accepter le rapport de rémunération 2018 dans le cadre d'un vote consultatif.

### **1.2 Approbation du rapport de gestion 2018, des comptes annuels statutaires 2018 et des comptes annuels consolidés 2018**

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2018, les comptes annuels statutaires 2018 ainsi que les comptes annuels consolidés 2018.

## **2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire**

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour l'exercice 2018.

### **3. Utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital**

#### **3.1 Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan**

##### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice disponible de CHF 5 109 millions résultant du bilan (composé du bénéfice reporté de l'exercice précédent, de CHF 5 160 millions, et de la perte nette 2018 de CHF 51 millions).

##### B Explication du Conseil d'administration

En lieu et place d'un dividende provenant du bénéfice résultant du bilan, le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution aux actionnaires prélevée sur les réserves issues d'apports en capital, ce qui permet de reporter à nouveau l'intégralité du bénéfice résultant du bilan.

#### **3.2 Décision sur la distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital**

##### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la distribution de CHF 0.2625 en espèces par action nominative, par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital. La société renonce à la distribution sur ses propres actions détenues au moment de la distribution.

##### B Explication du Conseil d'administration

La distribution proposée de CHF 0.2625 par action nominative par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital est conforme à notre intention d'augmenter le dividende ordinaire d'au moins 5% par an. Cette distribution est fiscalement privilégiée, car les réserves provenant d'apports en capital peuvent être distribuées sans déduction de l'impôt fédéral anticipé suisse et, en ce qui concerne les personnes résidant en Suisse qui détiennent les actions à titre privé, sans conséquences quant à l'impôt sur le revenu. Si le montant total de la distribution comporte une fraction de centime, il peut être arrondi conformément aux directives de la banque dépositaire concernée.

Si cette proposition est approuvée, la distribution sera effectuée à partir du 7 mai 2019. Le dernier jour de négoce donnant droit au paiement de la distribution est le 2 mai 2019. Les actions seront négociées ex-dividende à partir du 3 mai 2019.

#### 4. Réduction et prolongation du capital autorisé

##### A Proposition du Conseil d'administration

En vertu de l'art. 27 des statuts, le Conseil d'administration propose de prolonger le capital autorisé à un montant maximum de CHF 4 120 000 jusqu'au 26 avril 2021 et de modifier l'art. 27 des statuts selon la teneur du paragraphe C ci-dessous.

##### B Explication du Conseil d'administration

Afin de garantir la flexibilité stratégique et financière dans le développement de ses activités commerciales et de son portefeuille d'activités, la société a besoin d'un capital autorisé d'un montant maximum de CHF 4 120 000 (correspondant à 103 000 000 actions nominatives). Le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels si les actions nominatives sont utilisées (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de telles transactions ou pour de nouveaux projets d'investissement. En conformité avec la législation suisse, l'autorisation est limitée à deux ans et expire le 26 avril 2021.

Par rapport au capital autorisé actuel qui arrivera à échéance le 28 avril 2019, la prolongation proposée ne comprend plus d'actions nominatives émises exclusivement en vue du versement d'un dividende en actions ou d'un dividende optionnel puisque les actionnaires se voient proposer une distribution en espèces en lieu et place d'un dividende optionnel depuis la dernière Assemblée générale. Le montant maximum du capital autorisé a donc été réduit en conséquence.

## **Art. 27 Capital autorisé**

### **Version** actuelle

- 1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 28 avril 2019 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de 6604 729,20 CHF au maximum par l'émission d'au maximum 165 118230 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,04 CHF chacune, qui doivent être entièrement libérées. De ce total, au maximum 62 118230 actions nominatives sont réservées à l'émission relative à un dividende en actions ou à un dividende optionnel pour les actionnaires. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.
- 2 Le Conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription des actionnaires en faveur de tiers si les nouvelles actions nominatives sont utilisées (a) pour le rachat – par échange d'actions – d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans les secteurs de la banque, de la finance, de la gestion de fortune ou de l'assurance ou (b) pour le financement ou le refinancement de l'acquisition d'entreprises, de pôles d'activité ou de participations dans ces secteurs ou pour de nouveaux projets d'investissement. Si, dans le cadre de rachats d'entreprises ou de projets d'investissements, des engagements sont contractés en vue de servir les intérêts d'emprunts convertibles ou à option, le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions afin de remplir les engagements de livraison liés à ces emprunts, le droit de souscription des actionnaires étant dans ce cas supprimé.
- 3 Le droit de souscription des actionnaires existants en lien avec au maximum 62 118230 actions nominatives réservées pour un dividende en actions ou un dividende optionnel est garanti, sous réserve des restrictions imposées par les législations étrangères. La libération de ces nouvelles actions nominatives à la valeur nominale de 0,04 CHF chacune est effectuée sur la base des réserves issues d'apports en capital et de la conversion des fonds propres de la société pouvant être utilisés librement. Il n'y a pas de négoce des droits de souscription. Le Conseil d'administration est autorisé à définir les autres modalités d'exercice du droit de souscription.

4 Le Conseil d'administration peut laisser arriver à échéance sans indemnisation les droits de souscription non exercés ou peut vendre aux conditions du marché ou utiliser autrement dans l'intérêt de la société ces droits non exercés ou les actions nominatives dont les droits de souscription octroyés n'ont pas été exercés.

**Nouvelle** version proposée

1 Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au 26 avril 2021 le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de CHF 4 120 000 au maximum par l'émission d'au maximum 103 000 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0,04 chacune, qui doivent être entièrement libérées. Les augmentations de capital par souscription ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.

[L'al. 2 reste identique, l'al. 3 est radié et l'ancien al. 4 devient l'al. 3, mais son contenu reste identique.]

## 5. Modifications des statuts

### 5.1 Modification de l'art. 8, ch. 5 et suppression des art. 28g et 30 des statuts

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 8, ch. 5 des statuts et de supprimer les art. 28g et 30 des statuts conformément à la teneur du paragraphe C ci-dessous.

#### B Explication du Conseil d'administration

Les modifications de forme proposées ont pour but de mettre à jour les statuts en raison des récents amendements de la législation ou de l'expiration de certaines dispositions. Dans la version allemande de l'art. 8, ch. 5 des statuts, le terme de «Jahresbericht» est remplacé par «Lagebericht» de manière à ce que la formulation de cette disposition soit conforme à celle de l'art. 698 du Code suisse des obligations (CO). Ce changement n'a pas d'incidence en français, car les deux termes se traduisent par «rapport annuel». L'art. 28g des statuts concernant les apports en nature versés en 2008 peut être abrogé au bout de dix ans en vertu de l'art. 628, al. 4 CO. Comme la période transitoire prévue à l'art. 30 des statuts a expiré, cette disposition est obsolète et peut également être supprimée.

#### C Proposition de modification des statuts

### Art. 8 Attributions

L'Assemblée générale a le droit inaliénable:

[Les ch. 1 à 4 restent inchangés.]

Version **actuelle** de l'art. 8, ch. 5

5. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires;

**Nouvelle** version proposée de l'art. 8, ch. 5

[La modification du ch. 5 concerne uniquement la version en allemand.]

[Les ch. 6 à 9 restent inchangés.]

## **Art. 28g**

### Version **actuelle**

Selon contrat d'apports en nature du 25/26 août 2008, la société a repris de 6811965 Canada Limited, Montréal, Canada, 16879121 actions Class A Common et 1780000 actions Class B Supervoting de Asset Management Finance Corporation, Delaware, USA, représentant une valeur globale et un prix total de CHF 420249574,56. Les actions Class A Common ont une valeur nominale de USD 5 chacune; les actions Class B Supervoting sont sans valeur nominale: Le prix a été acquitté par la remise à 6811965 Canada Limited, Montréal, Canada de 8425212 actions nominatives de la société d'une valeur nominale de CHF 0.04 chacune, entièrement libérées. Le prix d'émission s'élève à CHF 49,88 par action. Le montant de CHF 337008,48, qui représente la différence entre le prix total et la valeur nominale des nouvelles actions, soit CHF 419912566,08, reste acquis à la société à titre d'agio.

### **Nouvelle** version proposée

## **Art. 28g** Radié

## **Art. 30 Approbation des rémunérations, soumission électronique de procurations et d'instructions**

### Version **actuelle**

- 1 L'art. 8 al. 8, les art. 8a–8c et l'art. 20 al. 1–2 s'appliquent pour la première fois aux rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire qui sont soumises pour approbation à l'Assemblée générale ordinaire 2015.
- 2 La possibilité de soumission électronique de procurations et d'instructions au représentant indépendant conformément à l'art. 14a, al. 4, s'applique pour la première fois à l'Assemblée générale ordinaire 2015.

### **Nouvelle** version proposée

## **Art. 30** Radié

## 5.2 Modification de l'art. 10, al. 6 des statuts

### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 10, al. 6 des statuts conformément à la teneur du paragraphe C ci-dessous.

### B Explication du Conseil d'administration

La référence légale de l'art. 10, al. 6 des statuts à l'art. 20 de la loi sur les bourses doit être remplacée par une référence au nouvel art. 120 de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. La modification proposée est de nature purement formelle. Par conséquent, la modification ne devra pas être adoptée par la majorité qualifiée particulière prévue pour les modifications substantielles par l'art. 13, al. 2 des statuts, mais pourra être votée à la majorité absolue des voix représentées à l'Assemblée générale conformément à l'art. 13, al. 1 des statuts.

### C Proposition de modification des statuts

## Art. 10 Droit de vote

Version **actuelle** de l'art. 10, al. 6

- 6 L'obligation de déclaration se base sur la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995, ainsi que sur l'ordonnance d'application et les circulaires.

**Nouvelle** version proposée de l'art. 10, al. 6

- 6 L'obligation de déclaration se base sur l'art. 120 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés du 19 juin 2015, ainsi que sur les ordonnances d'application et les circulaires.

## **6. Élections des membres du Conseil d'administration et du Compensation Committee**

Andreas N. Koopmann ne se présente pas à la réélection, et Alexandre Zeller a démissionné du Conseil d'administration le 28 février 2019. Tous les autres membres du Conseil d'administration se présentent à la réélection. Le Conseil d'administration propose également d'élire Christian Gellerstad et Shan Li en son sein.

Les curriculum vitæ des membres actuels du Conseil d'administration se trouvent à la section «Corporate Governance» du rapport de gestion 2018 et peuvent également être consultés sur notre site internet [credit-suisse.com/bod](http://credit-suisse.com/bod). Les curriculum vitæ de Christian Gellerstad et de Shan Li sont présentés dans les explications ci-après.

### **6.1 Réélection du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi qu'élection de nouveaux membres**

#### **6.1.1 Réélection d'Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration**

##### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Urs Rohner en tant que membre et président du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

##### **B Explication du Conseil d'administration**

Depuis l'Assemblée générale ordinaire de 2011, Urs Rohner est président à plein temps du Conseil d'administration et président du Governance and Nominations Committee, dont il est membre depuis 2009. En outre, il est membre de l'Innovation and Technology Committee et, depuis le début de 2019, il préside le Conduct and Financial Crime Control Committee nouvellement créé. Il a été vice-président à plein temps du Conseil d'administration et membre du Risk Committee de 2009 à 2011.

#### **6.1.2 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration**

##### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Iris Bohnet est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2012. En outre, elle est membre du Compensation Committee et de l'Innovation and Technology Committee.

### **6.1.3 Réélection d'Andreas Gottschling en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Andreas Gottschling en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Andreas Gottschling est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2017. En outre, il est membre du Governance and Nominations Committee, de l'Audit Committee et du Risk Committee. Il préside ce dernier depuis l'Assemblée générale de 2018.

### **6.1.4 Réélection d'Alexander Gut en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Alexander Gut en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Alexander Gut est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2016. En outre, il est membre de l'Audit Committee et de l'Innovation and Technology Committee.

### **6.1.5 Réélection de Michael Klein en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Michael Klein en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Michael Klein est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2018. En outre, il est membre du Risk Committee.

### **6.1.6 Réélection de Seraina Macia en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Seraina Macia en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Seraina Macia est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2015. En outre, elle est membre du Risk Committee.

### **6.1.7 Réélection de Kai S. Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai S. Nargolwala en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Kai S. Nargolwala est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2013. En outre, il est membre du Governance and Nominations Committee, du Compensation Committee, du Conduct and Financial Crime Control Committee et de l'Innovation and Technology Committee. Il préside le Compensation Committee depuis l'Assemblée générale de 2017.

### **6.1.8 Réélection d'Ana Paula Pessoa en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Ana Paula Pessoa en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Ana Paula Pessoa est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2018. En outre, elle est membre de l'Audit Committee, du Conduct and Financial Crime Control Committee et de l'Innovation and Technology Committee.

### **6.1.9 Réélection de Joaquin J. Ribeiro en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Joaquin J. Ribeiro en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Joaquin J. Ribeiro est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2016. En outre, il est membre de l'Audit Committee.

### **6.1.10 Réélection de Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Severin Schwan en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Severin Schwan est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2014. En outre, il est vice-président et Lead Independent Director ainsi que membre du Governance and Nominations Committee et du Risk Committee.

### **6.1.11 Réélection de John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur John Tiner en tant que membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

John Tiner est membre du Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale de 2009. En outre, il est membre du Governance and Nominations Committee, de l'Audit Committee, du Conduct and Financial Crime Control Committee et du Risk Committee. Il préside l'Audit Committee depuis l'Assemblée générale de 2011.

### **6.1.12 Élection de Christian Gellerstad en tant que membre du Conseil d'administration**

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Christian Gellerstad en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### **B Explication du Conseil d'administration**

Christian Gellerstad, né en 1968 et citoyen suisse et suédois, est un professionnel reconnu de la gestion de fortune disposant de plus de 20 ans d'expérience sur le marché suisse de la banque privée. Il peut s'enorgueillir d'une longue et fructueuse carrière au sein du Groupe Pictet, où il a récemment occupé le poste de CEO de Pictet Wealth Management de 2007 à 2018. Il a également été membre du comité exécutif de Banque Pictet & Cie, Genève, de 2013 à 2018, et Equity Partner au sein du Groupe Pictet de 2006 à 2018. Christian Gellerstad a été CEO et Managing Director de Banque Pictet & Cie (Europe) au Luxembourg entre 2000 et 2007 et auparavant CEO adjoint et Senior Vice President de Pictet Bank & Trust aux Bahamas de 1996 à 2000. Christian Gellerstad a commencé sa carrière chez Pictet en 1994 en tant qu'analyste financier et gestionnaire de portefeuille à Genève. Avant de rejoindre le Groupe Pictet, il a travaillé comme trader pour les marchés émergents chez Cargill International. Christian Gellerstad occupe actuellement la fonction de membre non exécutif du Conseil d'administration de Banque Pictet & Cie SA, Genève, de Banque Pictet & Cie (Europe) SA, Luxembourg, et de Bank Pictet & Cie (Asia) Ltd., Singapour, et de Non-executive Chairman de Pictet Bank & Trust Ltd. Sous réserve de son élection en tant que membre du Conseil d'administration du Credit Suisse Group AG, Christian Gellerstad prévoit de se retirer de ses mandats chez Pictet. Par ailleurs, il est administrateur indépendant des entreprises industrielles familiales FAVI SA (depuis 2015) et AFICA SA (depuis 2013), toutes deux sises en France. Christian Gellerstad est titulaire d'un Master of Business Administration and Economics de l'Université de St-Gall, Suisse, et est Certified International Investment Analyst ainsi que Certified Portfolio Manager and Financial Analyst. Christian Gellerstad réside en Suisse.

### **6.1.13 Élection de Shan Li en tant que membre du Conseil d'administration**

#### **A Proposition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Shan Li en tant que nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

## B Explication du Conseil d'administration

Shan Li, né en 1963 et citoyen chinois, est un économiste et un spécialiste en investissements qui a occupé ces vingt dernières années différentes fonctions de management au plus haut niveau dans des établissements financiers internationaux aux États-Unis, en Europe et en Asie. Il a commencé sa carrière en tant qu'associé dans le négoce de devises à Credit Suisse First Boston à New York, puis a travaillé en tant qu'International Economist et Executive Director pour Goldman Sachs à New York, Hong Kong et Londres entre 1993 et 1998. Shan Li a ensuite rejoint la China Development Bank à Beijing, où il a été responsable adjoint de l'Investment Bank Preparation Leading Group de 1998 à 1999. Entre 1999 et 2001, il a exercé la fonction de responsable China Investment Banking chez Lehman Brothers à Hong Kong, puis a occupé pendant quatre ans le poste de CEO de Bank of China International Holdings. En 2005, Shan Li a fondé San Shan Capital Partners, une société privée d'investissement basée à Hong Kong, auprès de laquelle il est toujours actif en tant que Founding Partner. Entre 2010 et 2011, Shan Li a exercé la fonction de Vice Chairman d'UBS Asia Investment Bank. De 2013 à 2015, il est retourné auprès de la China Development Bank à Beijing en tant que Chief International Business Advisor. Depuis 2015, Shan Li est CEO de Silk Road Finance Corporation à Hong Kong. En outre, il est Chairman et CEO de Chinastone Capital Management, une société d'investissement sise à Shanghai, un poste qu'il occupe depuis 2010. Shan Li est titulaire d'un Bachelor of Science in Management Information Systems de l'Université Tsinghua (Beijing), d'un master en économie de la University of California, Davis, et d'un PhD en économie du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge). Shan Li est résident permanent à Hong Kong.

## 6.2 Réélection des membres du Compensation Committee ainsi qu'élection de nouveaux membres

### 6.2.1 Réélection d'Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Iris Bohnet en tant que membre du Compensation Committee pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Iris Bohnet est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale de 2012. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, elle a été déclarée indépendante par le Conseil d'administration.

## **6.2.2 Réélection de Kai S. Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee**

### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Kai S. Nargolwala en tant que membre du Compensation Committee pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

### B Explication du Conseil d'administration

Kai S. Nargolwala est membre du Compensation Committee depuis l'Assemblée générale de 2014 et son président depuis 2017. Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, il a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

## **6.2.3 Élection de Christian Gellerstad en tant que membre du Compensation Committee**

### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Christian Gellerstad en tant que membre du Compensation Committee pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

### B Explication du Conseil d'administration

Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, Christian Gellerstad a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

## **6.2.4 Élection de Michael Klein en tant que membre du Compensation Committee**

### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Michael Klein en tant que membre du Compensation Committee pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

### B Explication du Conseil d'administration

Conformément aux normes du Groupe relatives à l'indépendance, Michael Klein a été déclaré indépendant par le Conseil d'administration.

## **7. Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire**

De plus amples informations sur les votes en matière de rémunérations se trouvent dans l'information aux actionnaires - Résumé «Rémunération du Conseil d'administration et du Directoire».

### **7.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration**

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de la rémunération du Conseil d'administration de CHF 12,0 millions pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire de 2019 à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

### **7.2 Approbation de la rémunération du Directoire**

#### **7.2.1 Rémunération incitative variable à court terme (STI)**

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total de CHF 30,6 millions constituant la part incitative variable à court terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2018.

#### **7.2.2 Rémunération fixe**

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de CHF 31,0 millions constituant la part fixe de la rémunération du Directoire pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire de 2019 à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

#### **7.2.3 Rémunération incitative variable à long terme (LTI)**

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total de CHF 30,2 millions constituant la part incitative variable à long terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2019 (sur la base de la juste valeur à la date d'attribution).

## **8. Autres élections**

### **8.1 Élection de l'organe de révision**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire KPMG AG, Zurich, en tant que organe de révision pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

#### B Explication du Conseil d'administration

La société KPMG AG a confirmé à l'Audit Committee du Conseil d'administration qu'elle dispose de l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat et qu'elle satisfait aux exigences d'indépendance fixées par l'autorité américaine de surveillance des marchés boursiers, la Securities and Exchange Commission (SEC).

### **8.2 Élection du réviseur spécial**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire BDO AG, Zurich, en tant que réviseur spécial pour un mandat supplémentaire d'une durée d'un an.

#### B Explication du Conseil d'administration

Les prescriptions édictées par la SEC exigent que l'organe de révision légal soit indépendant. Selon l'avis de la SEC, l'évaluation d'entreprises dans le cadre d'augmentations de capital qualifiées s'accompagnant d'apports en nature fait notamment partie des missions ne pouvant pas être exécutées par l'organe de révision légal. Par conséquent, le Conseil d'administration propose de nommer BDO AG en tant que réviseur spécial, afin qu'elle puisse établir les attestations de vérification spéciales en relation avec des évaluations lors de telles augmentations de capital qualifiées.

### **8.3 Élection du représentant indépendant**

#### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Cabinet Juridique Keller SNC, Zurich, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### B Explication du Conseil d'administration

Cabinet Juridique Keller SNC a confirmé à la société qu'il possède l'indépendance requise pour l'exercice de son mandat.

## Remarques

### **Rapport de gestion 2018 et retransmission audiovisuelle de l'Assemblée générale**

Le rapport de gestion 2018, contenant les comptes annuels statutaires 2018, les comptes annuels consolidés 2018 et le rapport de rémunération 2018 ainsi que les rapports correspondants de l'organe de révision sont disponibles pour consultation au siège de la société, Paradeplatz 8, 8001 Zurich, à partir du lundi 25 mars 2019. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de ces documents sur demande. Ces derniers sont également disponibles sur internet, à l'adresse [credit-suisse.com/annualreporting](http://credit-suisse.com/annualreporting).

L'Assemblée générale sera retransmise le 26 avril 2019 en direct sur internet, à l'adresse [credit-suisse.com/agm](http://credit-suisse.com/agm).

### **Dispositions relatives à l'exercice et à la représentation du droit de vote par les actionnaires**

Pour pouvoir faire représenter ses actions, l'actionnaire doit impérativement fournir une instruction dûment signée à cet effet. Quand il n'existe pas de procuration ou seulement une procuration générale de représentation qui ne se réfère pas spécifiquement à la présente Assemblée générale, les actions ne peuvent pas être représentées.

Les actionnaires habilités à voter sont ceux dont les actions assorties d'un droit de vote sont enregistrées en date du 23 avril 2019 dans le registre des actions.

Les actionnaires de Credit Suisse Group AG reçoivent avec la présente invitation un formulaire qui peut être utilisé pour:

- (a) commander la carte d'admission et les bulletins de vote pour participer personnellement ou se faire représenter par une tierce personne, ou
- (b) donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant.

Les actionnaires sont priés de renvoyer ce formulaire jusqu'au mardi 16 avril 2019 au plus tard à Credit Suisse Group AG, Registre des actions, Case postale, 8070 Zurich, afin que la carte d'admission et les bulletins de vote puissent leur être envoyés dans le délai imparti, soit à partir du mercredi 17 avril 2019.

La procuration et les instructions au représentant indépendant peuvent être données par écrit au moyen du formulaire ou par voie électronique via le service web [www.gvmanager.ch/csg](http://www.gvmanager.ch/csg). Les actionnaires désirant transmettre la procuration et les instructions écrites au représentant indépendant sont priés de faire parvenir, jusqu'au mardi 23 avril 2019 au plus tard, le formulaire ou la carte d'admission et les bulletins de vote, accompagnés des instructions de vote écrites, à Cabinet Juridique Keller SNC, Case postale, 8070 Zurich. Pour remettre la procuration et émettre les instructions électroniques, suivez le guide succinct joint à l'invitation à l'Assemblée générale avec les données d'accès.

Les instructions électroniques et leurs éventuelles modifications peuvent être fournies d'ici au mardi 23 avril 2019. Si un actionnaire donne des instructions aussi bien par voie électronique que par écrit, c'est la dernière instruction fournie qui est prise en compte.

Zurich, le 22 mars 2019

Pour le Conseil d'administration

Urs Rohner  
Président





## **CREDIT SUISSE GROUP AG**

Paradeplatz 8

Case postale

8070 Zurich

Suisse

Tél +41 44 212 16 16

Fax +41 44 333 75 15

**credit-suisse.com**



L'Assemblée générale est «neutre» du point de vue du climat. Les émissions de gaz à effet de serre ne pouvant pas être évitées (voyage aller-retour des participants, consommation d'énergie lors de la manifestation) seront compensées par l'acquisition de certificats de réduction d'émissions dans le cadre de l'initiative «Credit Suisse Cares for Climate».